

**Mgr JEAN MOUISSET,
EVEQUE DE NICE
1963-1984**

GILLES BOUIS

**Résumé d'un mémoire de maîtrise soutenu à la Faculté des Lettres de Nice sous la
direction de M. Ralph Schor.**

"Monseigneur Mouisset, ancien polytechnicien, est un homme hors du commun, qui a donné à toutes ses actions laïcs et religieuses, la forte empreinte de ses facultés exceptionnelles".

Espoir le 29 septembre 1962

C'est en ces termes particulièrement élogieux que le quotidien *l'Espoir* présenta, le jour de son sacre épiscopal, monseigneur Mouisset, nouvel évêque coadjuteur de Nice. Une nouvelle figure s'apprêtait à prendre la relève du vieil archevêque-évêque que le poids de l'âge et de la maladie avaient considérablement affaibli. Succédant à monseigneur Rémond à la tête du diocèse, monseigneur Mouisset s'employa pendant vingt et un ans, de 1963 à 1984, à mettre sur pied les bases d'une Eglise et d'une administration diocésaine moderne suivant les prescriptions et les enseignements du concile Vatican II. Cette action pastorale qui fut progressivement mise en place ne peut être dissociée de la personnalité et du caractère propre de monseigneur Mouisset. La présentation de l'évêque faite par le quotidien *l'Espoir* met en relief les capacités personnelles du prélat. En effet, après avoir achevé de brillantes études secondaires, l'Ecole polytechnique lui permit d'entamer une carrière d'officier d'artillerie qu'il termina au lendemain de la guerre 1939-1945 pour se consacrer au service de Dieu. Devenu prêtre, son expérience humaine lui permit de mettre en application les principes de l'Eglise catholique : devoir, service, morale. Rapidement, il honora la confiance de ses supérieurs en acceptant des charges aussi diverses que directeur de l'enseignement religieux et supérieur du petit séminaire de Marseille. L'épiscopat lui permit de mettre son expérience et ses capacités intellectuelles au service de tout un peuple avec pour finalité le respect des valeurs auxquelles il croyait.

L'arrivée de monseigneur Mouisset à la tête du diocèse de Nice coïncida avec l'ouverture du concile Vatican II. Cette réforme marqua le début de l'Eglise post-conciliaire avec la mise en place de nouvelles pratiques et l'adoption de décrets comme la messe en français. L'Eglise, au travers des pères conciliaires, afficha sa volonté de moderniser son institution malgré la réticence de chrétiens attachés aux rites traditionnels. Il est intéressant de voir dans quelles conditions et dans quel climat monseigneur Mouisset a pu mettre en oeuvre les enseignements et les réformes du concile.

Dans cette démarche, monseigneur Mouisset posa les jalons d'une Eglise suivant les aspirations du monde moderne tout en restant fidèle au message évangélique. Malgré cet effort, la sécularisation de la société apparut de plus en plus présente durant les années de son épiscopat où crise des vocations, indifférence religieuse et déchristianisation des familles apparaissent comme des problèmes capitaux.

• **Le polytechnicien, l'officier, le prêtre**

Par de là bien des aspects, le parcours de Jean Mouisset apparaît comme peu banal. Ses études brillantes, son entrée à l'Ecole polytechnique, sa carrière d'officier d'artillerie pendant la guerre ne laissaient pas présager son entrée dans les ordres. Pourtant élevé dans une famille de grande vocation, Jean Mouisset avait depuis son plus jeune âge une foi profonde qui ne demandait qu'à s'épanouir.

Originaire du Sud de la France, la famille Mouisset habitait la ville de Sète dans l'Hérault. C'est là que naquit Jean, Julien, Robert le 29 avril 1909 à dix heures dans la maison familiale, 10, rue du Palais. Son père, Joseph Mouisset, âgé de 39 ans était gérant d'un magasin de tabacs et de bibelots à Nîmes, rue de la Fontaine. A un âge avancé, il avait épousé Hortense Arnaud, sans profession, originaire des Bouches-du-Rhône. C'est à l'âge de 40 ans qu'elle mit au monde son unique enfant. Le 16 mai, Jean reçut le sacrement du baptême à la paroisse Saint-Louis de Sète.

Jean apparaît comme un enfant sage, respectueux de l'autorité parentale. Ses parents l'éduquèrent selon les préceptes et les enseignements de l'Eglise et très jeune, il fut baigné dans une atmosphère fervente. Une anecdote, rapportée par un cousin éloigné, illustre cette ambiance familiale. Au cours des vacances scolaires, Jean retrouvait sa cousine Marguerite en Arles où ses parents tenaient en gérance un commerce de fruits et légumes. Parmi les jeux des enfants, les offices religieux avaient leur faveur. Sans être trop dévot, le parrain de Jean leur confectionnait un autel rudimentaire, décoré de fanes de carottes. Le rituel se déroulait avec toute la ferveur et la rigueur de deux enfants de cinq et dix ans !

Jean Mouisset accomplit ses études primaires dans une école paroissiale de Nîmes et acheva brillamment ses études secondaires, au lycée, grâce à une bourse d'études qu'il avait pu obtenir par l'intermédiaire d'un parlementaire, devenu plus tard ministre, camarade d'enfance de son père, Mario Roustan. C'était un élève sérieux, scrupuleux du travail bien fait, ce qui lui valut l'estime de ses professeurs. Il fut bachelier en lettres et en sciences en 1926. Toujours grâce à cette bourse, il fit à Nîmes puis à Paris, ses mathématiques spéciales et fut reçu, à l'âge de vingt ans à la prestigieuse Ecole polytechnique. Le jeune homme y trouva un véritable esprit de camaraderie et noua de profonds liens d'amitié dans sa promotion.

L'entrée à l'Ecole polytechnique fut pour Jean Mouisset le début de sa carrière d'officier. Elle allait durer plus de quinze ans. Arrivé le 4 octobre 1929, il sortit sous-lieutenant d'artillerie le 1er octobre 1931. Après avoir suivi l'école militaire d'application de Fontainebleau, il fut nommé officier d'artillerie affecté au 56ème régiment d'artillerie le 12 août 1933. C'est alors que le jeune officier Mouisset gravit un à un les grades militaires Il fut successivement promu au grade de lieutenant le 1er octobre 1933, affecté au 59ème régiment d'artillerie à Sarrebourg en 1936 et puis à la direction de l'artillerie au ministère de la guerre. Lorsque survint la guerre, Jean Mouisset était capitaine depuis un an et fut affecté, dès la mobilisation générale, à un dépôt d'artillerie. Il partit au combat le 1er mars 1940 et prit le commandement d'une batterie sur le front belge. Son comportement lui valut d'être cité à l'ordre de la division avec croix de guerre. Après la déroute et le repli des armées, il s'embarqua le 1er juin 1940 à Dunkerque pour le Royaume-Uni.

De retour, il participa, sur le Cher, aux derniers combats. En congé d'armistice et sur sa demande, le capitaine Mouisset entra dès le début de l'occupation aux chantiers de jeunesse. Après la débâcle de 1940, l'essentiel des forces vives de la nation était dispersé au sud de la Loire. Le général de La Porte du Theil eut l'idée de regrouper tous ces hommes et d'établir, en zone libre, dont l'administration échappait aux autorités allemandes, un service national d'une durée de huit mois. L'objectif était de donner à tous les jeunes de la zone libre et d'Afrique du nord, un complément de formation physique, civique et morale destiné à leur permettre de prendre rapidement, le moment venu, une place dans l'armée. Le capitaine Mouisset s'engagea à remplir cette mission au groupement de jeunesse n°13 de Cavaillon (Vaucluse). Il fut amené à commander l'Ecole régionale des chefs de chantiers de Provence au Lavandou où étaient formés les futurs chefs de chantiers. Il assura ce commandement jusqu'en 1943, date à laquelle les chantiers de jeunesse furent démantelés par l'occupation de la zone libre.

Durant ces années, Le "chef Mouisset" fut un véritable meneur d'hommes. Il croyait profondément à l'esprit de ces chantiers pour maintenir la jeunesse française "en condition". Stefen Hecquet, sous les ordres du chef Mouisset pendant les chantiers , écrivait : "Ce polytechnicien au visage marmoréen, à la démarche aristocratique, joignait à une intelligence claire, un sens de l'organisation, un goût de l'ordonnance, un art de la mise en scène, auquel une troupe, pas plus qu'un peuple, ne demeure insensible".

Jean Mouisset apprit, tout au long de ces années, à vaincre sa timidité et à donner le meilleur de lui même aux chantiers comme dans le commandement de troupes.

En 1944, avant même la fin des hostilités, le capitaine Mouisset, mis en disponibilité, entra au grand séminaire de Marseille et commença sa préparation au sacerdoce. Il lui sembla qu'un "plus haut service" des jeunes le sollicitait et réalisa, ainsi, le désir de son adolescence. Cette vocation première fut vraisemblablement contrariée par un certain nombre de difficultés relatives à ses parents. Son père mourut lorsqu'il avait 23 ans et il paraît probable que Jean ait voulu constituer un pécule pour aider financièrement sa mère, retirée chez sa soeur Madeleine en Arles. Sa vocation de jeunesse fut ainsi remise à plus tard.

Très secret sur cette vocation qui l'animait, il dira plus tard : "Il est vrai que j'ai mûrement réfléchi puisque, pour la première fois, l'idée d'être prêtre m'est venue alors que j'avais 17 ans. Des circonstances diverses m'ont laissé supposer que ce projet n'était pas assez mûri et m'ont empêché de le réaliser..."

Quelques mois après son entrée au grand séminaire de Marseille, le commandement général le rappela en mars 1945 pour prendre part à la campagne d'Alsace et d'Allemagne. Il prit le commandement de la 10^{ème} batterie du 67^{ème} régiment d'artillerie. Le jour de Pâques 1945, le capitaine Mouisset et ses hommes passèrent le Rhin. Ces derniers combats lui valurent une citation à l'ordre du corps d'armée, croix de guerre avec étoile de vermeil pour avoir maintenu le moral de ses troupes sous les bombardements et avoir occupé des observatoires très avancés "dans des zones soumises aux tirs ennemis", notamment le 20 mars 1945, au clocher de Lauterbourg.

Après la guerre, pour continuer sa préparation au sacerdoce, il redemanda une disponibilité et fut rayé des contrôles de l'armée active en juillet 1946. Il se retira au grand séminaire de Marseille, quartier Saint Joseph et, sous les conseils de monseigneur Delay, fit sa théologie au séminaire Saint Sulpice à Issy-les-Moulineaux (Seine). Il acheva ses études au séminaire universitaire de Lyon. L'officier d'artillerie, habitué à commander des hommes, dut s'asseoir sur les bancs d'un séminaire à près de 35 ans et dut s'habituer à une vie de discipline, qui, selon ses propres termes, était "quasi monacale" ! En fait, cette vie très régulière et ces études nouvelles entre 35 et 40 ans ne firent pas reculer le séminariste qui avouera plus tard, avoir beaucoup appris au contact de jeunes.

Ayant opté pour le service du diocèse de Marseille, Jean Mouisset fut ordonné dans cette ville le 12 mars 1949, à l'âge de 40 ans, des mains de monseigneur Delay, archevêque de Marseille. Le père Mouisset commença son ministère comme vicaire ¹ à la paroisse de la Trinité (La Palud). Il le restera jusqu'en 1954. Cette première expérience sacerdotale le marqua profondément et fut une expérience enrichissante pour l'avenir. En octobre 1954, monseigneur Delay le nomma directeur diocésain de l'enseignement religieux de Marseille. Le catéchisme lui tenait tout spécialement à coeur et il développa l'enseignement religieux pour adultes. Tous les mercredis soirs, au cours de la messe en l'église de la Sainte Trinité, le père Mouisset dispensait son enseignement du catéchisme. Il rédigea, dans les années 1957-1958, *Instructions catéchistiques pour adultes* en deux tomes.

En septembre 1958, l'archevêque lui demanda de conserver la charge de directeur de l'enseignement religieux tout en le nommant supérieur du petit séminaire de Marseille. Ce nouveau ministère le remplit d'une grande satisfaction à l'idée de participer à l'instruction et à la formation des jeunes. Il s'intéressait particulièrement au mystérieux dessein de Dieu sur les jeunes, la naissance et l'épanouissement des vocations. Dans ces deux fonctions, le père Mouisset fut aidé par d'intelligents collaborateurs.

A ce double titre, il s'occupa du catéchuménat² des adultes et fonda, en 1961, l'Ecole régionale des catéchistes. Devenu chanoine honoraire, il s'attacha à remplir méthodiquement

¹ Adjoint d'un curé.

² Période pendant laquelle un catéchumène se prépare au baptême.

toutes les charges qui lui furent confiées. Dans un diocèse moins pauvre en prêtres, les fonctions du chanoine eussent été réparties entre plusieurs prêtres.

Après des états de service brillants qui lui valurent la croix de chevalier de la légion d'honneur en 1961, ordre dans lequel il fut ensuite promu officier, le capitaine Mouisset choisit "un plus haut service", celui du Christ et de l'Eglise. Cet engagement tardif dans l'Eglise fut rapidement couronné de succès grâce à son expérience, sa formation et ses qualités personnelles. La diversité de ses fonctions le prépara sans nul doute à la mission que le pape allait lui confier.

• De Marseille à Nice

Le diocèse de Nice était dirigé par un vieux prélat, l'archevêque-évêque Paul Rémond, dont le charisme et la personnalité avaient fortement marqué la vie religieuse niçoise pendant plus de trente ans. Au seuil de ses 89 ans, l'âge et la maladie furent les principales causes des premiers pourparlers relatifs à sa succession.

Les premières transactions commencèrent à la suite de sa maladie, survenue durant l'été 1961 dans sa propriété de Salins, dans le Jura. Malgré son rétablissement, le sujet de la succession fut posé lors de la réunion des évêques de Provence au petit séminaire de Cannes en mars 1962. Le nonce apostolique³ suggéra à monseigneur Rémond la nomination d'un évêque coadjuteur qui prendrait part au gouvernement du diocèse, et, au moment venu, lui succéderait de plein droit. La coadjutorat était chose fréquente dans les diocèses de France. En effet, cette solution évitait une possible discontinuité de l'administration diocésaine due aux aléas d'une succession épiscopale.

Pour que cette proposition soit entérinée, il fallait obtenir auparavant l'accord de l'évêque de Nice. Dans un premier temps, monseigneur Rémond, qui n'était pas homme à partager son pouvoir, ne sembla pas favorable à cette hypothèse. Puis, après maintes négociations et voyant ses forces décliner jour après jour, le vieil archevêque s'y résigna, à contrecoeur. Dans une lettre datée du 26 mai 1962, le pape Jean XXIII exprima sa satisfaction de voir avec quel "filial empressement" monseigneur Rémond avait répondu favorablement à la proposition qui lui avait été faite. L'accord obtenu, le procès informatif⁴ pouvait alors débiter.

Au bout de trois mois, le 5 août 1962, le pape Jean XXIII nomma le chanoine Jean Mouisset évêque titulaire⁵ de Télépte et coadjuteur⁶ de monseigneur Rémond, avec future succession. L'ouverture prochaine du concile, prévue pour le début du mois d'octobre, permit de hâter l'organisation de la cérémonie du sacre. La consécration épiscopale⁷ fut fixée le samedi 29 septembre 1962, fête de l'archange saint Michel, en la basilique cathédrale de Marseille.

• La collaboration entre les deux prélats

Monseigneur Mouisset prit rapidement contact avec son nouveau diocèse. Il rencontra à plusieurs reprises des membres du clergé niçois et fut reçu solennellement le 4 octobre, par

³ Prélat chargé de représenter, de façon permanente, le pape auprès d'un gouvernement étranger.

⁴ Terme définissant la procédure de nomination d'un évêque.

⁵ Anciennement appelé évêque "*in partibus infidelium*". Evêque qui reçoit le titre d'un ancien diocèse à titre symbolique. C'est le cas des évêques auxiliaires et coadjuteurs.

⁶ Evêque titulaire donné comme aide à la personne de l'évêque avec droit de succession.

⁷ Jusqu'au concile Vatican II, on ne parlait dans les textes officiels et dans le langage courant que de consécration épiscopale ou de sacre épiscopal. La réforme liturgique qui a suivi le concile a modifié l'appellation en "ordination épiscopale".

le chapitre cathédral,⁸ lors de la prise de possession canonique. Cet usage, datant du pape Boniface VIII (1294-1303), veut que l'installation du nouvel évêque se fasse par la lecture des lettres apostoliques en présence de l'ensemble des chanoines.

Sa première messe pontificale se déroula à la cathédrale de Nice, lors de la cérémonie solennelle organisée dans tous les diocèses du monde, à l'occasion du concile, le dimanche 7 octobre.

La passation des pouvoirs entre les deux prélats prit toute son ampleur à l'occasion de la messe de présentation aux fidèles niçois, le dimanche 21 octobre 1962. monseigneur Rémond avait tenu à présenter lui même son collaborateur aux fidèles. Toute la population était représentée. Jean Médecin, maire de Nice, les autorités civiles et militaires et une foule d'anonymes étaient venus souhaiter la bienvenue à leur évêque coadjuteur. Cette célébration fut en fait l'adieu du vieil archevêque au peuple niçois. Il passait définitivement le relais, non sans amertume. En effet, à partir de la fin octobre 1962, monseigneur Rémond n'assura plus aucune cérémonie publique jusqu'à sa mort.

Monseigneur Mouisset s'attacha à administrer le diocèse selon les besoins les plus urgents. Il le fit avec rigueur et efficacité tout en évitant de heurter la sensibilité du vieil évêque. Deux caractères et deux personnalités totalement opposées, allaient devoir collaborer ensemble au gouvernement du diocèse.

Vers la fin de sa vie, monseigneur Rémond procédait de manière intuitive et peu structurée, alors que le nouvel évêque appliquait dans toutes ses actions, la rigueur et l'organisation d'un ancien polytechnicien. Ces différences de tempérament et d'approche furent les principales causes d'une entente difficile entre les deux hommes.

Malgré cet état de fait, monseigneur Mouisset utilisa tous les moyens qui étaient à la disposition d'un évêque coadjuteur pour assurer la bonne marche du diocèse.

Entre deux sessions conciliaires, il effectuait des visites de "présentation" à quelques paroisses et des visites de "première prise de contact" dans les principales paroisses de la ville de Nice. Ces visites dominicales étaient organisées en fonction des disponibilités du prélat et lui permettaient de découvrir le diocèse. Très tôt, monseigneur Mouisset exprima son souci de communiquer avec ses diocésains et remplaça monseigneur Rémond dans la rédaction des lettres pastorales. Il prit également des décisions relatives aux nominations de prêtres ce qui est normalement du ressort de l'évêque résidentiel. Vers la fin du coadjutorat, durant les premiers mois de 1963, monseigneur Mouisset dirigeait véritablement le diocèse. Cet homme, qui avait peu l'expérience d'une gestion diocésaine, avait acquis, en peu de temps, les mécanismes d'une telle administration. Mais l'essentiel de l'activité du nouvel évêque fut retenue par le concile Vatican II, assemblée qui allait voir l'ensemble des évêques réfléchir sur l'avenir de l'Eglise.

• Le Père conciliaire

Après trois ans de préparation, la volonté du pape Jean XXIII se réalisa durant l'année 1962, par la réunion du XXe concile oecuménique de l'histoire de l'Eglise. Jean XXIII avait eu l'audace de considérer, non les difficultés, mais les avantages que représentait la réunion d'une telle assemblée. Les travaux du concile Vatican I étant restés inachevés en raison de la guerre de 1870, l'heure était venue de réformer en profondeur l'Eglise et ses institutions.

Les évêques des cinq continents furent conviés, dès l'ouverture solennelle du concile, à participer aux débats des sessions. monseigneur Rémond, éprouvé par la maladie, était dans

⁸ Communauté de chanoines d'une église cathédrale. Elle a pour fonctions de seconder l'évêque résidentiel dans ses tâches pastorales et assure l'office liturgique de la cathédrale. A l'époque contemporaine, son rôle est très réduit et le rôle de conseil incombe au conseil épiscopal dont les membres sont choisis par l'évêque.

l'incapacité de se rendre à Rome. Le diocèse de Nice fut donc représenté par son coadjuteur, monseigneur Mouisset, accompagné de monseigneur Verdet, évêque auxiliaire de Nice.

Durant les premiers jours d'octobre, la ville éternelle se remplit de prélats et la cité vaticane connut une agitation tout autre qu'à l'accoutumée. La plupart des évêques préférèrent, à l'hôtel, le calme d'un séminaire ou d'une communauté religieuse. Ce fut également le choix de monseigneur Mouisset qui résida à la communauté des Dames de l'Assomption, 32 via Romania.

Le jeudi 11 octobre à 11 heures, Nice célébra l'ouverture du concile par le son des cloches de sa cathédrale et de ses églises, à l'unisson avec tous les clochers du monde. Le concile pouvait alors commencer...

Monseigneur Mouisset fut un des nombreux artisans de ce grand "aggiornamento"⁹ de l'Eglise. Pendant près de trois ans, il participa à toutes les sessions conciliaires et prit conscience des nouveaux enjeux relatifs à l'Eglise de demain. L'évêque de Nice joua, comme la grande majorité de ses frères dans l'épiscopat, un rôle d'observateur. Sa vivacité intellectuelle lui permit d'être attentif aux propos et d'emmagasiner les réflexions essentielles.

L'évêque eut à redire quant à l'organisation proprement dite des séances. Les débats se faisaient dans la langue usuelle de l'Eglise, le latin. Même s'il comprenait les grandes lignes des discussions, monseigneur Mouisset déplora l'absence de traduction simultanée. En effet, la plupart des évêques présents avaient fait leurs études à Rome et avaient plus ou moins l'habitude du latin parlé alors que monseigneur Mouisset n'en avait qu'une connaissance livresque.

Dans l'esprit du prélat, sa première tâche fut de rendre compte des travaux et de faire connaître les décisions prises par l'ensemble des Pères conciliaires. Il le fit par l'intermédiaire des lettres pastorales et d'articles intitulés "Chronique de Rome" qu'il rédigea au retour de chaque session. Dès la fin de l'année 1962, monseigneur Mouisset s'y employa avec toute l'ardeur et l'espoir qu'il avait mis dans le concile. Il avait le souci de communiquer à ses diocésains les réflexions conciliaires en cours et à expliquer l'esprit qui les animait. De plus, il était convaincu que les grandes réformes du concile ne seraient comprises et appliquées que si un véritable dialogue était instauré entre l'évêque et ses fidèles.

Le concile Vatican II permit à l'Eglise d'entamer le plus important processus de réformes depuis le concile de Trente. Il dépoussiéra l'Eglise et fit souffler sur toute la Chrétienté un vent de renouveau. C'est dans ce même dessin que le nouvel évêque de Nice prit la totalité de ses engagements. Des changements importants furent décidés, en matière de liturgie principalement, mais aussi en ce qui concerne le rôle des prêtres et des laïcs dans l'Eglise. Un véritable changement de cap allait s'opérer dans l'Eglise de Nice.

• La personnalité de l'évêque de Nice

Après quelques mois de collaboration, monseigneur Rémond, âgé de 90 ans, décéda le 24 avril 1963 après plus de trente ans d'épiscopat. La ville de Nice ainsi que le nouvel évêque rendirent un vibrant hommage à sa personne et à son action dans le diocèse.

Selon les principes du coadjutorat, monseigneur Mouisset lui succéda comme évêque de Nice. Dès son arrivée, le nouvel évêque laissa entrevoir un changement radical dans la politique générale du diocèse. Une tout autre personnalité accédait à la tête de l'Eglise niçoise, un homme sûr de sa formation et ayant la ferme intention de remettre en état la structure générale du diocèse, considérablement affaiblie par un long épiscopat.

⁹ Le pape Jean XXIII voulait que la réforme soit, au travers du concile, une véritable "adaptation de l'Eglise aux réalités du monde moderne".

Cerner la personnalité d'un individu est chose difficile. Les témoignages oraux de ses principaux collaborateurs, prêtres et amis, ont permis, en les regroupant, d'opérer une approche objective des principaux traits de caractère du prélat.

Au début de son épiscopat, la personnalité de monseigneur Mouisset trancha radicalement avec celle de son prédécesseur. En 1963, le nouvel évêque trouva un diocèse désorganisé. monseigneur Rémond n'imposant plus son autorité, les prêtres et les laïcs avaient pris une certaine autonomie vis à vis du pouvoir de l'évêque. monseigneur Mouisset bouscula l'ordre établi en restaurant les structures au travers de réformes. Cette expérience lui valut quelques inimitiés de courte durée. En effet, il imposa un nouveau style et trancha avec le paternalisme de monseigneur Rémond. Au fur et à mesure que les années s'écoulèrent, les prêtres du diocèse ainsi que les fidèles apprirent à mieux connaître leur pasteur. Pour une personne qui ne le connaissait pas, monseigneur Mouisset donnait l'impression d'un homme froid et distant.

Monseigneur Mouisset était un homme de devoir. Lorsqu'il sentait que son devoir était de prendre telle ou telle décision, il le faisait envers et contre tout. Il appliqua scrupuleusement le concile car il était du rôle de chaque évêque de mettre en place cette réforme. De nombreux autres exemples témoignèrent de cette notion, profondément présente chez le prélat. Ce devoir était aussi présent envers l'Eglise qu'il servit avec droiture et ardeur tout au long de sa vie. Au moment du sacre épiscopal, chaque évêque est amené à choisir une devise. Un passage des Saintes Ecritures, particulièrement médité, est en général retenu. monseigneur Mouisset choisit sa devise dans l'Evangile selon saint Jean. Cette devise "Testimonium de lumine" (Rendre témoignage à la lumière), présente sur ses armoiries, fut sa ligne de conduite durant sa vie : annoncer la lumière du Christ. Elle évoquait son souci de clarté et d'intelligence tout en captant la dimension spirituelle de l'être. Monseigneur Mouisset n'a eu de cesse que tout homme puisse éclairer son existence de la lumière de Dieu. Toutefois, il n'était pas homme à faire des confidences sur sa propre foi. Les vocations tardives sont souvent riches en certitude, c'est précisément le cas de l'évêque de Nice. Rempli d'une totale confiance en Dieu, il avait une foi très solide, enracinée au plus profond de lui. Monseigneur Mouisset acceptait en bloc l'Eglise et sa doctrine et ne laissait échapper aucun doute sur tel ou tel enseignement. Attaché aux valeurs chrétiennes de son enfance, une foi simple l'animait. Bon orateur, ses homélies à caractère didactique, ressemblaient plus à un exposé réfléchi sur le thème du jour qu'à un sermon traditionnel. La nature de l'homme avait du mal à apparaître derrière l'évêque. En effet, monseigneur Mouisset était un homme discret presque secret. Difficulté supplémentaire pour l'historien-biographe, le prélat laissait rarement transparaître ses sentiments.

Autre caractéristique opposée à son prédécesseur, monseigneur Mouisset n'avait pas le souci de plaire. Il gouvernait son diocèse avec rigueur et justice sans qu'il ait de quelconques états d'âmes. Sans excès d'autoritarisme, l'évêque de Nice était un homme exigeant, rigoureux, ayant conscience de la dignité de sa fonction. Tout cérémonial était méticuleusement établi et réglé selon ses propres directives. Homme de parole, respectant ses engagements, il faisait preuve d'une droiture et d'une loyauté irréprochables. Il avait une totale confiance en ses collaborateurs et un sens très fort de la responsabilité l'animait. Organisateur hors pair, monseigneur Mouisset savait déléguer le pouvoir et le travail en fonction des capacités et des aptitudes de chacun.

Une approche de la personnalité du prélat serait incomplète sans souligner sa grande humanité et ses valeurs de justice, de liberté et d'humilité. Grâce à sa formation et à son expérience au contact des autres, monseigneur Mouisset comprenait l'homme. Il apparaît comme un évêque voulant que l'Eglise prenne en compte les attentes des hommes mais aussi les réalités de la vie moderne. Il fut très marqué par la constitution pastorale "Gaudium et

spes"¹⁰ du concile. Celle-ci traitait de la dignité et de la condition humaine dans le monde, de l'essor de la culture et de la vie économique et sociale. Tous ces thèmes lui tenaient à coeur et il s'attacha à suivre cet enseignement conciliaire. L'Eglise devait être au service des hommes et non l'inverse.

Les préoccupations d'un évêque en charge d'un important diocèse comme celui de Nice sont nombreuses et variées. Pendant vingt et un ans d'épiscopat, de 1963 à 1984, monseigneur Mouisset mit en place l'Eglise post-conciliaire avec tout ce que cela comporte comme nouveaux enseignements et nouvelles pratiques. Mais, au delà de ces changements et conformément à l'action de ses prédécesseurs, l'évêque se préoccupa d'enseigner les préceptes de l'Eglise et de faire grandir la foi dans une société atteinte par une forte déchristianisation et une indifférence à l'égard de l'Eglise.

La formation des prêtres et leur vie religieuse fut une des priorités du nouvel évêque. Le prélat s'inquiéta, également, d'assurer une vie décente à tous ses prêtres par une répartition des ressources. Cette péréquation fut réalisée dans un souci de justice et d'équité. monseigneur Mouisset n'eut de cesse de songer à la relève et un travail patient et constructif se fit au service des vocations. Il fut attentif à l'enseignement religieux des jeunes. Convaincu de l'importance des aumôneries de lycée et de la catéchèse, le prélat fut le moteur de cette action.

Une de ses principales préoccupations fut d'aller à la rencontre de ses diocésains au moyen de visites pastorales. C'était un véritable plaisir pour lui de converser avec les fidèles et les religieux des différentes paroisses de son diocèse. Chaque visite était accompagnée d'un questionnaire permettant d'établir les atouts et les carences de chaque paroisse. Ce questionnaire, dûment rempli par la paroisse, permettait de connaître l'état humain, économique et religieux de la paroisse. Grâce à cette démarche, d'une visite à l'autre, il pouvait se rendre personnellement compte de l'évolution générale. Une santé solide lui permit d'honorer un programme chargé, établi avec ordre et longtems à l'avance.

Dans un tout autre domaine, monseigneur Mouisset apparut comme un défenseur des valeurs de justice sociale. Le prélat fut attentif à l'actualité de son diocèse et n'hésita pas à engager son autorité à l'occasion de certains conflits sociaux. Rien ne l'arrêtait lorsque la justice était bafouée et il "s'embarquait en politique" lorsque les droits de l'homme étaient atteints.

Respectueux des pouvoirs publics, monseigneur Mouisset voulut, cependant, garder ses distances avec les autorités municipales pour garantir sa liberté de parole et d'action. Cela changeait radicalement avec l'attitude de monseigneur Rémond qui avait installé une sorte de système clientéliste entre l'Eglise et la municipalité. En 1978, fidèle à ses idées, l'évêque de Nice répondit par un article dans *les Nouvelles Religieuses*, aux ambitions du maire Jacques Médecin qui voulait faire de la ville le "Las Vegas" de l'Europe. Garant de l'ordre moral dans le diocèse et voyant le nombre des exactions commises dans sa ville (fraudes, règlements de compte, trafic d'argent...), l'évêque n'hésita pas à condamner ces agissements qui allaient à l'encontre de la morale et de la charité chrétienne. A chaque fois que les enjeux étaient graves pour l'intégrité de l'homme et contraires aux enseignements de l'Eglise, monseigneur Mouisset était là pour dénoncer de tels actes.

Préoccupé par les problèmes de l'Eglise de son temps, monseigneur Mouisset mit tout en oeuvre pour remettre en état les différents rouages de son diocèse. Attentif à son clergé comme à ses diocésains, il s'attacha à développer avec ardeur et ténacité les causes importantes pour l'avenir de l'Eglise comme l'enseignement religieux, les vocations sacerdotales, les réformes liturgiques. Tout cela fut intégré dans l'administration générale du

¹⁰ Constitution pastorale sur l'Eglise dans le monde de ce temps.

diocèse, administration temporelle et spirituelle où l'action de monseigneur Mouisset fut déterminante.

• Administration temporelle du diocèse

L'épiscopat de monseigneur Mouisset débuta à une période charnière en matière de mutations démographiques et d'évolution des techniques et des modes de pensée. En 1962, les structures pastorales, ainsi qu'une partie de l'organisation diocésaine étaient en panne faute d'une concertation d'ensemble. L'évêque de Nice, dans un souci de concertation, mit à la disposition des paroisses et du clergé un certain nombre de structures permettant une politique cohérente. La position de monseigneur Mouisset par rapport aux besoins de son diocèse et aux aspirations de ses prêtres fut sans ambiguïté : remettre en état de marche un diocèse dont les structures ne s'étaient plus adaptées aux réalités sociologiques, économiques et donc, à la pastorale du diocèse¹¹.

Le diocèse était divisé en 23 doyennés¹² d'importance très inégale. En effet, certains doyennés pouvaient regrouper un nombre très différent de paroisses, allant de 1500 jusqu'à 180 000 habitants ! A l'intérieur de ces doyennés, les réunions de prêtres étaient rares et les moyens de concertation et de travail en commun étaient quasi inexistantes. Chaque paroisse essayait tant bien que mal d'organiser, à son échelle, une pastorale. Ce résultat fut la conséquence d'un ensemble de paramètres qui se sont ajoutés au cours des années. La croissance démographique fut un des facteurs du déséquilibre des doyennés. De la seconde guerre mondiale jusqu'à l'indépendance de l'Algérie, la population diocésaine ne cessa d'augmenter. Principalement issues de l'immigration, ces populations s'installèrent sur le littoral, accentuant le contraste entre l'arrière pays et la côte.

Le clergé était déjà touché par la crise des vocations mais son nombre restait correct par rapport aux diocèses voisins. Le problème qui commença à se poser au début des années 1960 fut la répartition des prêtres en fonction des demandes pastorales dans un diocèse où la population était mouvante.

L'analyse de l'évêque, privilégia les critères mesurables et chiffrables. Pour tenir compte des importants changements, monseigneur Mouisset créa, six "zones pastorales" regroupant l'ensemble de sa juridiction.

Cette organisation entra en vigueur le 1er septembre 1963 et marqua la première étape de la restructuration diocésaine décidée par l'évêque. Pour chacune des six zones, regroupant des doyennés, un prêtre fut désigné comme "responsable de la zone pastorale". Ce prêtre, quelles que puissent être par ailleurs ses autres fonctions, fut le représentant direct de l'évêque auprès des prêtres exerçant un ministère dans sa zone et par conséquent assura l'intermédiaire entre le clergé et le pouvoir épiscopal. Au travers de cette organisation, monseigneur Mouisset voulut restaurer l'idée du travail en commun par une pastorale d'ensemble. Pour cela, les prêtres de chaque zone furent invités à se retrouver dans une réunion de travail une fois par mois, les responsables de zone se rencontrant, également une fois par mois, avec l'évêque et les principaux responsables des services diocésains.

Le fonctionnement de ces zones dura jusqu'en 1970, date à laquelle une deuxième étape vint s'ajouter à l'action pastorale. Cette répartition connut un déséquilibre dû à l'inégalité de peuplement entre les zones. En effet, la zone Nice-ville regroupait, à elle seule, près de la moitié de la population du diocèse.

En 1970, monseigneur Mouisset continua à affiner les structures de son diocèse en créant des "secteurs pastoraux" à l'intérieur des six zones. Chaque zone fut divisée en

¹¹ Ensemble des règles de l'action évangélique des prêtres suivant les prescriptions de l'évêque.

¹² Ancienne circonscription territoriale à l'intérieur d'un diocèse administré par un doyen.

plusieurs secteurs suivant la population. Ces secteurs pastoraux, entités plus petites que les zones, regroupèrent entre 5 et 10 paroisses.

Cette évolution des structures diocésaines eut pour but de mieux répartir la pastorale en fonction des besoins. La naissance de ces secteurs pastoraux sonna le glas des anciens doyennés devenus désuets avec le temps. Ce regroupement inter-paroissial fut établi selon les critères élaborés par l'assemblée des évêques de Lourdes en novembre 1969. Au delà des limites officielles, monseigneur Mouisset voulut un changement de mentalités plus que de pratiques. Il repensa la pastorale dans un souci d'une action commune entre les prêtres, les religieux et les laïcs. Dans l'esprit de l'évêque, cette répartition n'était que provisoire (durée de trois ans) en attendant la mise en place d'unités pastorales. En 1974, tenant compte des réalités humaines et ecclésiastiques et dans la droite ligne du travail accompli, monseigneur Mouisset réorganisa les zones et les secteurs en seize unités pastorales. Ce système fonctionna jusqu'à la fin de l'épiscopat.

• Organisation financière

La réforme financière du diocèse eut d'énormes conséquences sur la manière de répartir les ressources entre les différents partenaires. La première des conséquences fut le nouveau traitement du clergé.

En 1962, la collecte du "denier du culte" était organisée dans chacune des paroisses et l'évêché rassemblait ces dons pour les redistribuer aux prêtres. Mais cette somme n'arrivant pas à couvrir l'ensemble des frais d'un prêtre, un complément lui était assuré par le casuel¹³ et les honoraires de messe. L'inégalité de ce système venait du fait que les paroisses riches des villes pouvaient aisément entretenir leur prêtre et le faire vivre très correctement. A l'inverse, les prêtres de l'arrière-pays avaient de lourdes difficultés pour subvenir à leurs besoins. C'est dans un souci d'égalité entre tous ses prêtres que monseigneur Mouisset organisa ce traitement. En 1969, les paroisses durent contribuer au traitement du clergé en versant au diocèse une taxe proportionnelle à leurs ressources annuelles (population, richesse). Dans cette nouvelle organisation, chaque prêtre fut assuré de recevoir une rémunération correcte et identique pour tous. A partir de 1977, la péréquation fut totale par le versement au diocèse de tous les honoraires de messe, chaque prêtre recevant chaque mois une même "indemnité forfaitaire de célébration".

Progressivement, tous les rouages financiers connurent une centralisation diocésaine pour mieux répartir ensuite suivant les besoins.

La comptabilité paroissiale qui était jadis du ressort du curé, fut, elle aussi, réformée en fonction de l'organisation des finances. Désormais, la comptabilité de chaque paroisse fut contrôlée par l'association diocésaine en charge des questions financières à l'intérieur du diocèse. Le curé dut alors établir un document comptable récapitulatif pour la transparence des comptes. Chaque année, après avoir reversé la taxe au diocèse, chaque paroisse pouvait à son gré répartir ses ressources suivant les besoins. Cette taxe paroissiale avait pour but essentiel d'établir un budget diocésain stable.

Avant la réforme, les versements des paroisses au diocèse changeaient en fonction des travaux de restauration que le curé avait mis en route. Désormais c'est le diocèse qui prit en charge la construction des nouvelles églises, l'achat de terrains et les restaurations au travers d'une campagne diocésaine.

¹³ Honoraires que les fidèles donnent au curé dans certaines occasions telles que les baptêmes, mariages et funérailles.

• L'immobilier et les nouvelles églises

Un travail non négligeable avait déjà été entrepris dans le diocèse en matière de construction et de restauration d'églises. Ces réalisations furent le fruit de l'effort et de l'esprit d'initiative de quelques curés, obligés de trouver les ressources financières chez de généreux paroissiens.

Monseigneur Mouisset voulut centraliser les efforts entrepris et les ressources par un service diocésain. Sa volonté se réalisa en 1964-1965 par la création d'une campagne diocésaine chargée de recueillir les fonds nécessaires à la construction d'églises et de complexes paroissiaux. Ce service fut également chargé de toutes les questions immobilières incombant au diocèse. Des responsables furent nommés et une collecte annuelle au moment de Noël fut instituée. Tous les rouages de l'administration diocésaine furent mis à contribution (tracts, publicité, enveloppes...) pour la réussite de cette opération.

Cette politique de construction d'églises entreprise par l'évêque de Nice s'accompagna d'une volonté d'évangéliser ces nouvelles populations. Monseigneur Mouisset ne voulut oublier personne dans la tâche qui lui avait été confiée : assurer la présence chrétienne dans chaque nouvelle communauté. La construction de lieux de culte fut un moyen d'y parvenir.

Dès le début, le travail ne manqua pas et différents chantiers virent le jour dans les nouveaux quartiers des grandes agglomérations du littoral azuréen. Les responsables eurent à négocier les emplacements des futurs complexes et les achats de terrains. Les projets de construction privilégièrent le rôle fonctionnel des équipements religieux suivant deux types distincts : le premier, cultuel, relatif aux fonctions liturgiques (messe avant tout mais aussi, baptême, profession de foi, mariage et funérailles) et à la prière individuelle, le second, concernant les activités religieuses non cultuelles : catéchisme, réunions, conférences et logement du prêtre. Cette volonté fut respectée dans la plupart des cas en raison de l'absence d'équipement paroissial.

Monseigneur Mouisset, initiateur du projet, croyait profondément à la réussite d'une telle entreprise. Il réussit à motiver les personnes suivant leurs possibilités et leurs compétences et progressivement des équipes de laïcs et de religieux s'impliquèrent de plus en plus dans cette campagne. Chaque année, un numéro spécial des nouvelles religieuses était consacré aux églises nouvelles. Les fidèles étaient, de ce fait, informés des réalisations mais aussi de l'état des finances et du montant des collectes. L'évêque de Nice en profitait pour lancer un appel à ses diocésains, leur demandant de faire preuve de solidarité et de générosité car une telle action relevait de la responsabilité de chaque chrétien.

Lors de la campagne de 1970, monseigneur Mouisset n'hésita pas à faire une intervention sur les antennes de télévision pour rappeler l'importance de la campagne des nouvelles églises.

La campagne connut, au fur et à mesure des réalisations, des problèmes financiers. Malgré la collecte de Noël, les donations et legs, la sensibilisation aux problèmes des nouveaux quartiers dans les sermons, le diocèse dut emprunter des sommes considérables.

La campagne annuelle n'a jamais plus rapporté que l'amortissement des emprunts soit environ 500 000 francs. Or l'augmentation du coût de la construction des églises a été disproportionnée par rapport aux fonds recueillis. En moins de vingt ans, le prix de réalisation d'un équipement paroissial a été multiplié par trois ou quatre, soit près de quatre millions de francs au début des années 1980. La générosité des fidèles ne suffit pas pour financer et terminer tous les projets en cours. Il fallut donc se résigner à vendre des immeubles ou propriétés appartenant à l'association diocésaine et en particulier le grand bâtiment du petit séminaire Saint Paul de Cannes, qui avait fait la fierté de monseigneur Rémond.

Dans la plupart des cas, l'architecture fut de conception moderne, dépouillée et plus simple que dans le passé ; les jeunes générations voyant plus dans l'église un lieu de

rassemblement des chrétiens qu'un édifice sacré. L'édification des équipements religieux dut tenir compte du comportement du milieu et des effectifs de population.

Malgré l'endettement du diocèse, comblé progressivement par le remboursement des emprunts, l'église-monument prit la place qui était la sienne dans ces nouveaux quartiers où le clocher, de béton ou d'acier, répond à l'architecture de l'ensemble.

• La coopération missionnaire

A partir de 1969, après avoir réorganisé les rouages de l'administration diocésaine, monseigneur Mouisset s'attacha à développer une cause qui lui tenait à cœur, la coopération missionnaire.

Dans les années 1960, la décolonisation de certains territoires d'Afrique ou "pays de mission" eut pour conséquence le retour d'un certain nombre de missionnaires européens, les Pères Blancs. Les nouveaux pays indépendants commencèrent à prendre en main leur propre destinée en développant le clergé autochtone et en créant des diocèses. Le jeune clergé africain prit progressivement la relève des Pères Blancs. Ces nouvelles Eglises diocésaines eurent des difficultés pour assurer la propagation de la foi, dues à leurs nouvelles conditions (manque de prêtres et de ressources financières). Les moyens d'aide traditionnels (quête annuelle pour les oeuvres missionnaires) ne suffirent plus et durent évoluer en fonction des nouveaux besoins issus de la décolonisation.

monseigneur Mouisset, conscient de cet état de fait, se renseigna auprès des organismes pontificaux chargés de la coopération missionnaire pour établir des relations avec l'Afrique francophone. Un cardinal à Rome porta à sa connaissance la création récente d'un nouveau diocèse à Diébougou en Haute Volta¹⁴. monseigneur Mouisset rencontra le nouvel évêque de cette localité, monseigneur Jean-Baptiste Somé, à Nice et ensemble ils établirent une nouvelle approche de la coopération missionnaire, le jumelage de diocèses. En effet, cet engagement fut scellé en 1969 par un jumelage entre le diocèse de Nice et le diocèse de Diébougou. C'est à cette époque que les premiers jumelages furent créés pour donner une base de départ à la coopération missionnaire.

La finalité du jumelage apparaît pour les deux prélats comme une complémentarité réciproque, une ouverture sur l'autre pour mieux se connaître et construire ensemble la même Eglise. ce rapprochement était un moyen de sensibiliser les fidèles, de façon concrète, à la dimension de l'Eglise universelle. Cela permit d'inculquer la solidarité humaine envers les plus pauvres et les plus démunis par un message chrétien et évangélique. Le jumelage eut pour conséquence des contacts entre paroisses des deux diocèses et la création de comités missionnaires paroissiaux.

Le jumelage se concrétisa en novembre 1969 par le voyage en Haute Volta de monseigneur Mouisset, accompagné de M. l'abbé Dulucq, chargé de la coopération missionnaire dans le diocèse. L'évêque de Nice eut à cœur de visiter la communauté chrétienne de ce pays, les paroisses, les prêtres et voulut se rendre compte des problèmes et des besoins de ce pays. Le diocèse de Diébougou comptait 324 000 habitants dont seulement 40 000 baptisés et 5000 catéchumènes¹⁵. C'était un des pays les moins développés de l'ancienne Afrique occidentale française et la grande majorité de la population était sous-alimentée.

Malgré les besoins énormes dans tous les domaines, monseigneur Mouisset revint de ce voyage encore plus enthousiaste à l'idée d'un véritable échange. Il fut touché par l'accueil

¹⁴ Ancienne colonie française, la Haute-Volta prit son indépendance le 5 août 1960. La Haute-Volta est devenue Burkina Faso en 1984.

¹⁵ Dans le christianisme, personne qui suit une formation en vue d'accéder au baptême.

fraternel de cette population et fut pris d'une profonde admiration pour ce pays. Fait paradoxal, c'est sur cette terre à majorité païenne que l'évêque de Nice célébra des messes devant plus de 3000 fidèles alors que cela ne lui était jamais arrivé auparavant en France !

Pour monseigneur Mouisset, le jumelage devait s'exprimer non seulement par une aide financière mais aussi par une aide humaine, par la présence au service du diocèse de Diébougou, de prêtres, religieux ou laïcs. L'aide financière, indispensable pour développer cette localité d'Afrique, fut à l'initiative de l'évêque. Il fit rapidement l'inventaire des besoins du diocèse de Diébougou en fonction des paroisses, des ressources et du nombre de prêtres.

Sa conclusion fut de donner 1 % du budget du diocèse de Nice au diocèse africain pour qu'il puisse se développer économiquement et socialement, soit une aide substantielle d'environ 100 000 francs par an. Monseigneur Mouisset proposa son projet devant le conseil presbytéral en juin 1976. Le conseil donna son accord pour que le diocèse reverse, chaque année, 1 % de ses ressources au diocèse de Diébougou.

Au delà de cette aide matérielle pour le développement de cette région, des laïcs chrétiens partirent enseigner leur savoir-faire en matière d'agriculture, d'irrigation et dans d'autres domaines. La contribution au développement fut ainsi étroitement liée au rayonnement de leur christianisme. Les conditions matérielles exigeaient que ces coopérants soient entièrement pris en charge par le diocèse de Nice car les ressources de Diébougou ne permettaient pas de supporter cette dépense. Réciproquement des étudiants, originaires de Haute-Volta, vinrent terminer leur parcours universitaire dans la capitale azurée. En 1973, l'abbé Jean Blondin partit à Diébougou pour une durée de trois ans. Il y exerça un ministère aux côtés des prêtres autochtones et des Pères Blancs. Il donna régulièrement des nouvelles de son action en Afrique. Des articles dans les *Nouvelles religieuses* permettaient aux fidèles niçois de suivre la vie d'un prêtre en pays de mission.

La volonté de monseigneur Mouisset était d'envoyer des prêtres et des religieuses pour qu'ils puissent seconder l'évangélisation et permettre l'éclosion et la montée des vocations locales. Ils portaient à la fois le témoignage de leur christianisme et l'aide technique nécessaire au développement économique.

• Administration pastorale du diocèse

Par delà l'organisation temporelle du diocèse, monseigneur Mouisset, comme tout pasteur, fut investi de la charge spirituelle de tout un peuple. Il prit à coeur de remplir cette tâche avec rigueur pour développer la foi et la participation des laïcs dans le renouveau de l'Eglise post-conciliaire.

Rien ne fut négligé. L'enseignement du concile donna à l'évêque de Nice les bases sur lesquelles l'Eglise devait grandir : l'aumônerie des jeunes, la catéchèse et l'enseignement religieux, les vocations sacerdotales, le rôle des laïcs, l'action charitable et un enseignement conciliaire relativement récent, l'oecuménisme.

monseigneur Mouisset administra son diocèse selon les besoins et les priorités d'une sécularisation progressive de la société, où l'indifférence religieuse et la déchristianisation furent, plus que jamais, des entraves à l'enseignement pastoral.

"L'avenir de l'Eglise dépend de cette confiance faite à la jeunesse" aimait à rappeler l'évêque. Comme tout garant de l'avenir d'une institution, monseigneur Mouisset croyait profondément en la jeunesse. L'enseignement de la foi au travers de la catéchèse, des aumôneries, et l'enseignement catholique prirent un essor important dans le diocèse grâce à la volonté de son évêque.

"Dieu a-t-il encore besoin des hommes ?" Tel était le titre d'un article de *Nice-matin* en 1982 au sujet des vocations sacerdotales dans le diocèse de Nice. La déchristianisation, les nouveautés conciliaires, la fermeture des séminaires ne furent que des accélérateurs de la

crise. Les prêtres, de moins en moins nombreux, furent confrontés à une population toujours plus importante sur le littoral et une désertification de l'arrière pays.

Le problème du recrutement des prêtres et des vocations fut la priorité pour monseigneur Mouisset. Comme cela l'avait été pour son prédécesseur et comme ça l'est aujourd'hui pour son successeur, le problème de l'avenir sacerdotal est la priorité de tous les évêques de l'Eglise. Dieu a encore besoin des hommes et l'Eglise a besoin de prêtres si l'on en juge par les efforts qui sont entrepris pour essayer d'augmenter le nombre de séminaristes et par là même le nombre des ordinations. Entre 1965 et 1980, l'Eglise connut la crise la plus aiguë de toute son histoire en matière de recrutement sacerdotal. Un enchaînement de faits a entravé le mécanisme traditionnel et il fallut entièrement repenser la manière de former les prêtres. Cette lourde tâche incombait à l'évêque qui, de façon réaliste et concrète, mit tout en oeuvre pour arrêter l'aggravation de la crise. En 1982, sur 440 prêtres, 26 seulement avaient moins de 40 ans, soit une augmentation progressive de leur âge. A partir des années 1970, il y eut rarement plus de deux ordinations par an dans le diocèse et le début des années 1980 obtint une à deux ordinations. C'est beaucoup trop peu pour assurer la simple "relève" des prêtres qui décèdent ou qui prennent leur retraite, après une "carrière sacerdotale" souvent prolongée en raison même de ces problèmes d'effectifs.

Au delà des causes générales qui ont provoqué cette baisse progressive des candidats à la prêtrise, il est impératif de mentionner les causes spécifiques au diocèse. La fermeture du petit séminaire en 1967 n'arrangea pas la crise des vocations. En effet, les petits séminaristes étaient recrutés essentiellement dans l'arrière pays où la foi et les traditions catholiques ont toujours été vives. De nombreux prêtres suivirent ce cheminement. Depuis, le dépeuplement de l'arrière pays niçois et la scolarisation dans des établissements plus proches condamna le petit séminaire à fermer définitivement ses portes.

La société des années 1960 à 1980 connut une véritable mutation dans ses membres et dans sa tête. L'Eglise a été bouleversée dans ses structures car elle fait partie intégrante de cette société en mouvement. La principale tâche de l'évêque fut de comprendre plus que de condamner une telle évolution. monseigneur Mouisset comprit que l'avenir d'une institution comme l'Eglise dépendait des nouvelles méthodes qui répondront aux attentes des jeunes.

En 1967, au lendemain de la fermeture du petit séminaire, le problème des vocations fut repensé et un service diocésain des vocations fut mis en place. Ce service voulut aider l'épanouissement de toutes les vocations, mais plus particulièrement, celles des jeunes. Il encadra également des garçons étudiants à l'université et ayant manifesté le désir de devenir prêtre. L'organisation et l'animation furent confiés à des prêtres éducateurs dont les principales occupations étaient d'assurer la responsabilité du foyer Saint-Paul, la préparation des journées des vocations, des retraites et des réunions avec les adultes. Le service diocésain des vocations essaya d'être un remède à la crise mais les résultats ne furent pas à la hauteur des espérances.

Le nombre, l'action et la répartition des prêtres dans le diocèse a sensiblement changé au fur et à mesure des années et des différentes mutations de la société. En 1964, il y avait 467 prêtres au service d'environ 600 000 baptisés catholiques soit à peu près un prêtre pour 1 300 fidèles. A la fin de l'épiscopat de monseigneur Mouisset, en 1984, 450 prêtres étaient au service de plus de 900 000 fidèles soit un prêtre pour 2000 fidèles. Ces quelques chiffres nous renseignent sur l'évolution générale du diocèse. On s'aperçoit que le nombre de prêtres a peu diminué mais, en revanche, on note une forte croissance de la population.

La crise du clergé est aggravée par le grand nombre de personnes à évangéliser. L'évolution démographique du diocèse eut pour conséquence la remise en cause de la répartition du réseau paroissial. Les grandes villes de la Côte d'azur connurent, dans les années 1970, une croissance démographique sans précédent. De nombreuses nouvelles paroisses virent le jour en l'espace de vingt ans. Conséquence directe de ce phénomène, de

nombreux prêtres durent être nommés pour assurer le service paroissial des nouveaux quartiers périphériques. Cet "appel de la Côte" ne fit qu'accentuer le contraste entre le littoral et l'arrière-pays. Un tissu paroissial totalement déséquilibré se dessina au fil des années, augmentant le nombre des paroisses à desservir pour chaque prêtre.

Monseigneur Mouisset, comme tout évêque, s'entoura de collaborateurs dans son travail d'administration du diocèse. Lorsqu'il devint évêque de Nice, le 24 avril 1963, il prit monseigneur Verdet (évêque auxiliaire de monseigneur Rémond depuis 1952) comme vicaire général¹⁶ jusqu'à ce que celui-ci soit nommé évêque de la Rochelle, le 1er juillet 1963. A partir de cette date, les proches collaborateurs de l'évêque restèrent longtemps à leur poste et marquèrent une continuité dans l'administration diocésaine. monseigneur Belckx fut vicaire général de 1963 à 1968 et de 1972 à 1980. monseigneur Ghiraldi également resta de 1974 à 1984 aux côtés de monseigneur Mouisset. En 1970, l'évêque de Nice sollicita l'appui d'un évêque auxiliaire pour l'aider dans sa tâche pastorale.

Cette nomination entra dans la droite ligne du concile qui a voulu, même sous des formes institutionnelles, multiplier les contacts et la collaboration entre les membres de l'Eglise. monseigneur Dupanloup resta trois ans aux côtés de monseigneur Mouisset puis quitta Nice pour une nouvelle nomination. L'évêque de Nice fut secondé une seconde fois, à la fin de son épiscopat, un an avant de prendre sa retraite, par monseigneur Saint-Macary qui devint évêque coadjuteur de Nice avec future succession, comme l'avait été monseigneur Mouisset vingt ans auparavant.

•L'Eglise post-conciliaire

Le 3 avril 1969, la constitution apostolique¹⁷ du pape Paul VI, "Missale Romanum" établit le rite définitif de la messe en français. Elle définissait la réforme liturgique demandée par les évêques et constituait un des fondements de l'Eglise post-conciliaire.

Ces décisions furent mises en place par l'intermédiaire du clergé et notamment par l'évêque, réinvesti lors du concile, de toute son autorité en matière de culte. L'Eglise de Nice s'adapta aux évolutions de son temps. monseigneur Mouisset fut le principal acteur de ces réformes et le garant de la mise en place des nouvelles pratiques. Mais ces modifications d'habitudes heurtèrent la sensibilité de chrétiens attachés aux valeurs traditionnelles et à l'immutabilité de leur religion. Tout cela se déroula dans un contexte social difficile à la fin des années 1960, où certains remirent en cause les règles fondamentales de l'Eglise. Le concile Vatican II essaya d'épurer un certain nombre de rites devenus désuets pour atteindre une simplicité plus évangélique, plus proche du peuple. Cette volonté d'adapter l'Eglise à son siècle fut une des principales préoccupations de l'évêque. Sans relâche, il prépara les prêtres de son diocèse aux défis de l'Eglise post-conciliaire.

La grande majorité des chrétiens attendait tout changement comme positif. La plupart des fidèles niçois adoptèrent promptement ces réformes et en assurèrent le succès en exprimant leur participation et leur acceptation par une participation active à la messe (chants). Le nouveau rite contenta ceux qui se plaignaient que l'Eglise ne savait pas évoluer avec son temps et progressivement l'ensemble des rites fut accepté. Ce changement de rite laissa la porte ouverte à certaines incartades de prêtres engendrant des plaintes de fidèles à l'évêque. monseigneur Mouisset rassura ces quelques diocésains et les contestations de cet ordre cessèrent au fur et à mesure des années. Mais l'évêque de Nice fut confronté aux

¹⁶ Prêtre adjoint à un évêque pour l'administration d'un diocèse.

¹⁷ Décision du pape qui, sous forme de lois générales ou particulières, intéresse la foi ou les mœurs, et plus généralement, les actes réglant les affaires importantes de l'Eglise.

partisans de l'Eglise traditionnelle qui rejetèrent en bloc toute réforme des pratiques sacramentelles.

Ce n'est pas la première fois dans la vie de l'Eglise que le trouble et la confusion marquent les temps d'un concile oecuménique. La nouveauté a déconcerté ou choqué des pratiquants habitués à la liturgie en latin. A Nice comme en France, des voix se firent entendre prônant l'immutabilité de la religion et la fidélité aux traditions séculaires.

Ce traditionalisme catholique fut incarné durant les années 1970 par l'action de monseigneur Lefebvre¹⁸, ancien archevêque-évêque de Tulle. Dans le diocèse de Nice, peut-être plus qu'ailleurs, des catholiques attachés au rite traditionnel trouvèrent chez monseigneur Lefebvre le défenseur de la religion de leurs parents, et commencèrent à faire connaître leur mécontentement. En plus des catholiques conservateurs, des baptisés n'entrant plus dans une église que de loin en loin, à l'occasion de funérailles ou de fêtes carillonnées, mêlèrent leurs voix à ce concert de plaintes, troublés de ne plus reconnaître les rites et les usages qui leur étaient familiers.

Une querelle des rites s'engagea en France entre les partisans de la nouvelle messe et les traditionalistes, attachés à la messe selon le rite de saint Pie V¹⁹. L'évêque de Nice fut confronté à ce malaise.

monseigneur Lefebvre trouva à Nice un écho favorable chez les fidèles d'un certain âge. En effet, la majorité des pratiquants réguliers étaient des retraités et ces modifications du rite furent difficilement acceptées voire catégoriquement rejetées. monseigneur Mouisset, fervent partisan de Vatican II, savait que seul le temps calmerait les esprits mais, pour le moment, il fallait faire respecter l'autorité de l'Eglise et l'autorité du pape. L'éloignement de monseigneur Lefebvre et de ses partisans vis à vis de l'Eglise post-conciliaire grandit durant les années 1970. L'évêque schismatique continua à ordonner des prêtres et à célébrer des messes en France malgré l'interdiction de Rome. En 1977, alors qu'il était "suspens a divinis"²⁰, monseigneur Lefebvre vint dans le diocèse de Nice. Le curé de Théoule, partisan de l'Eglise traditionaliste, le reçut dans son église pour y célébrer une messe.

Bafouant ainsi l'autorité du pape et passant outre l'autorité de l'évêque, le curé dut quitter, par un décret de déplacement signé par monseigneur Mouisset, son ministère. L'évêque fit preuve, dans cette affaire, d'une grande fermeté par rapport à de tels actes. Sans aucune complaisance, il condamna ces agissements et tenta de ramener le calme dans les esprits. En effet, l'évêque de Nice dut intervenir à plusieurs reprises car les plus virulents des traditionalistes amenèrent, à plusieurs reprises, le trouble et le désordre dans le diocèse.

• Une crise dans l'Eglise

Durant les années 1960 et 1970, l'institution ecclésiastique fut bousculée dans ses structures par le concile mais aussi, en son sein, par des mouvements de contestation de prêtres et de fidèles à cause des événements politiques du moment. Cette crise de l'Eglise s'intégra dans un climat politique difficile, celui de la fin des années 1960. Le mouvement de mai 1968, plus qu'une révolte contre un régime politique, fut une remise en cause de l'ensemble des valeurs d'une société. L'Eglise ne pouvait pas échapper à ce mouvement de

¹⁸ Monseigneur Marcel Lefebvre, catholique traditionaliste français, rejeta, de façon catégorique et globale, l'esprit et les conclusions du concile. Sa position, refusant de reconnaître l'autorité du pape, se mua en une crise schismatique alimentée par une attitude intégriste sans équivoque. Passant outre les exhortations pontificales, il se présenta comme le défenseur de la vraie foi et continua à célébrer les messes selon l'ancien rite et ordonna des prêtres sans l'autorisation du pape. Des catholiques traditionalistes le rejoignirent dans ces positions.

¹⁹ Messe en latin suivant le rite de saint Pie V. En vigueur dans l'Eglise catholique jusqu'en 1969, date de la Constitution apostolique de Paul VI instituant la messe en français.

²⁰ Interdiction de célébrer la messe, de prêcher et de conférer les sacrements.

contestation car garante d'un certain conservatoire de traditions et de valeurs. La mise en place du concile, avec son lot de désapprobations et de troubles, jeta le doute et la confusion chez des chrétiens vraisemblablement peu préparés à de tels changements. La conjonction des deux phénomènes (la crise de mai 1968 et la mise en place du concile) eut pour conséquence une crise de l'institution où les deux tendances de l'Eglise, réformiste et traditionaliste, furent insatisfaites de l'orientation prise.

La crise de l'Eglise se solda tout d'abord par une crise du clergé. Un mouvement de contestation des prêtres s'organisa avec des revendications d'ordre social. Certains prônaient la révision des conditions de leur sacerdoce, demandant qu'ils puissent exercer normalement un travail salarié, seule condition d'une possible indépendance des prêtres. Des prêtres allèrent jusqu'à quitter la prêtrise car ne voyant pas d'évolution dans leur statut. Dans le diocèse de Nice on enregistra le départ de quatre prêtres. Une remise en cause de l'autorité ecclésiastique fut également à l'ordre du jour des contestations. L'évêque précisa sa position et exprima, de façon significative, son propre cheminement dans un journal laissant la parole aux interrogations de prêtres. Monseigneur Mouisset, lors de sa lettre pastorale datée du 8 décembre 1968, voulut, une nouvelle fois, expliquer sa position de chef et de pasteur dans une Eglise attaquée de tous cotés. L'évêque essaya de dialoguer avec les prêtres et les fidèles et n'eut de cesse de rappeler l'enseignement de l'Eglise.

En ces circonstances où chaque chrétien avait sa propre conception de la foi, l'évêque de Nice appela à un engagement encore plus important dans l'Eglise afin de participer à construire et non à détruire. "S'accepter différents et se vouloir complémentaires" telle fut la demande d'un évêque à son peuple en ces temps de troubles.

On peut difficilement imaginer aujourd'hui ce qu'a pu représenter pour certains chrétiens la rupture de Vatican II. La "nouvelle messe", célébrée non seulement en langue vulgaire mais aussi face à l'assemblée, la disparition progressive de la soutane, l'autorisation accordée aux religieuses de se vêtir comme le commun des mortels, l'importance plus grande des fidèles et des laïcs dans l'Eglise, tout cela ébranla les esprits et fragilisa l'institution. L'Eglise fut, au début, bousculée dans ses structures comme dans sa philosophie générale. En réalité, au delà des remous et des problèmes, l'Eglise connut une renaissance dans son esprit mais aussi dans ses rites. Une renaissance indispensable aux yeux de l'évêque de Nice, seul gage d'une avancée de l'Eglise au service des hommes et du monde moderne.

• L'oecuménisme

Dans le diocèse de Nice, l'oecuménisme a toujours été vivace et témoigne d'une volonté de travail et de réflexion en commun. Dès son arrivée dans le diocèse, l'évêque présida des cérémonies oecuméniques en rappelant les enseignements conciliaires à ce sujet. "Qu'ils soient Un", disait le Christ. Le concile posa à la conscience catholique le problème de l'unité chrétienne.

"Comment oeuvrer pour l'unité?" Telle fut l'interrogation de monseigneur Mouisset à son assistance. Sa réponse fut d'inviter les chrétiens de toutes confessions à suivre des groupes de réflexion, des causeries et à se documenter par des lectures appropriées. L'écoute des uns et des autres commença par une révision du langage. En effet, on privilégia l'expression "frère séparé" ou "frère par le baptême" au terme "hérétique", qui était à éviter. Ainsi, progressivement, une approche mutuelle fut possible. Tout au long de l'épiscopat de monseigneur Mouisset, les réunions et les veillées oecuméniques se multiplièrent en faveur de la réconciliation des chrétiens dispersés en diverses Eglises. Une "semaine de l'unité" fut instituée dans les Alpes-Maritimes où pendant huit jours des conférences et des veillées de prières et de réflexions furent animées par des prêtres et des pasteurs. Un groupe

oecuménique diocésain fut également créé, composé de prêtres, pasteurs et laïcs dont les activités étaient fondées sur l'analyse de textes bibliques.

En 1977, ce groupe oecuménique diocésain eut l'initiative de créer une campagne oecuménique d'évangélisation. Ce rassemblement de tous les chrétiens du diocèse avait pour finalité d'annoncer ensemble Jésus Christ, Seigneur et Sauveur. Du 11 au 20 octobre 1977, un grand chapiteau fut érigé sur l'esplanade du Paillon, devant le palais des expositions. Catholiques, protestants réformés et luthériens, arméniens, anglicans et orthodoxes trouvèrent sous cette tente un lieu commun pour louer Dieu.

Le 1er mai 1984, monseigneur Jean Mouisset laissa définitivement la place à son successeur, monseigneur Saint-Macary. Après vingt et une années au service de l'Eglise, l'évêque de Nice prit sa retraite à l'âge de 75 ans, en présentant sa démission au pape Jean-Paul II. monseigneur Mouisset se retira chez les petites soeurs des pauvres où il vécut une vie simple et fervente. Il partageait ses repas avec quelques prêtres également en retraite et, comme à son habitude, aimait discuter de l'avenir de l'Eglise avec tout le sérieux qui lui était coutumier. Malgré tout, l'évêque de Nice apparut plus avenant et souriant que pendant son épiscopat.

Le 4 juin 1993, après une longue maladie, le seigneur rappela à lui son serviteur dans sa 84ème année. Sa dépouille mortelle fut exposée dans le salon d'honneur de l'évêché où les personnalités civiles, militaires et religieuses vinrent lui rendre hommage. Le 10 juin, le cardinal Coffy, archevêque de Marseille, présida la cérémonie des funérailles en la cathédrale Sainte Réparate, entouré par de nombreux évêques et prêtres. La population niçoise se déplaça nombreuse, malgré le temps pluvieux, pour rendre un dernier hommage à ce prélat qui fut son pasteur pendant plus de vingt ans. monseigneur Mouisset fut inhumé dans la crypte de la cathédrale au tombeau des évêques de Nice.

Durant toute sa vie, monseigneur Mouisset resta fidèle aux engagements et aux valeurs auxquelles il croyait. Respect de la personne humaine, justice et équité sociale, droiture et loyauté, devoir envers son prochain, toutes ces valeurs chrétiennes qui firent de lui un évêque soucieux de "Rendre témoignage à la lumière" à chaque fois qu'il lui semblait nécessaire de le faire. Sûr de son engagement, il essaya de faire grandir la foi de ses fidèles par une vie toujours plus proche de l'Evangile.

La mise en place des réformes du concile Vatican II fut la grande réalisation de son ministère. Ayant participé aux débats, monseigneur Mouisset avait mûrement compris la portée de ces changements à l'intérieur de l'Eglise. Ils répondaient aux aspirations d'une société nouvelle où l'Eglise devait être au service des hommes et non l'inverse. L'enseignement conciliaire fut sa ligne de conduite tout au long de son épiscopat et il s'efforça de le transmettre à l'ensemble du clergé. Monseigneur Mouisset avait confiance en ses prêtres. Il était franc avec eux et les respectait. C'est à partir de ces relations que l'ensemble des réformes purent être accomplies dans la concertation et le dialogue. Cette confiance réciproque venait du fait que monseigneur Mouisset comprenait l'homme et savait faire fructifier ses qualités en lui déléguant des responsabilités dans l'Eglise.

L'administration et la réorganisation du diocèse fut à la hauteur des espérances du prélat. Il adapta les services diocésains aux exigences de son temps : assistance aux plus démunis, coopération missionnaire, service diocésain des vocations, aumôneries de jeunes, réformes liturgiques. En vingt et un ans, il transforma un diocèse dont les structures étaient désuètes et les services peu conformes aux réalités. Tout cela fut entrepris dans un travail de concertation où chaque responsable avait son rôle à tenir.

Conscient de la tâche spirituelle et temporelle à accomplir en ces temps difficiles, monseigneur Mouisset trouva la dynamique nécessaire pour mettre en oeuvre les grands axes de l'Eglise post-conciliaire. Ainsi, par son ministère, il participa, à la suite de ses prédécesseurs, au développement de la foi dans ce diocèse et aimait à rappeler que "le diocèse

de Nice a su s'adapter depuis dix-sept siècles à des situations très contrastées. Pourquoi pas demain ?"